

APPEL À CANDIDATURES

INCUBATEUR DE LA PALANQUÉE



Financé par



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHESION
DES TERRITOIRES



AG2R LA MONDIALE



Projet cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional

Projet cofinancé par le Fonds Social Européen

APPEL À CANDIDATURES Programme d'accompagnement de l'incubateur

La Palanquée, tiers-lieu citoyen du bassin de Thau créé en 2019, **accompagne les initiatives économiques, écologiques et solidaires par la découverte et le faire-ensemble.**

La Palanquée a ainsi pour objectif d'offrir un outil pour la population du territoire favorisant l'innovation et l'émergence d'activités. Elle comporte notamment un fablab (laboratoire de fabrication numérique) fixe et mobile ainsi qu'un incubateur accompagnant les projets de l'idée jusqu'à la création de l'entreprise.

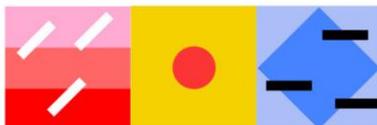
L'incubateur recrute actuellement sa 4e promotion de créateurs d'entreprise : candidatez avant le 21 janvier minuit !

Les porteurs de projet accompagnés doivent résider sur le bassin de Thau, et avoir pour objectif de créer une activité dans l'un des domaines suivants : transition écologique, innovation sociale, agriculture et alimentation durables, économie bleue, industries créatives et culturelles, sport loisirs et santé.

Exemples de projets : collecte de déchets alimentaires et réutilisation à d'autres usages (huile usagée pour fabrication de bio carburant, marc de café, coquilles d'huîtres...), permaculture et alimentation durable, collecte et réemploi de bouteilles en verre, aquaponie, mobilité connectée et partagée, transport de marchandises en centre-ville par des vélos carrioles électriques, légumerie, épicerie sociale et solidaire, habitat intergénérationnel, serious game sur les inégalités, éducation aux discriminations, activités physiques adaptées, projet de transition numérique, transmission de savoir-faire entre seniors et juniors, production d'énergie renouvelable etc.

Vous développez un projet de création d'association ou d'entreprise dans l'un de ces domaines ? Vous avez au moins un membre de votre équipe qui est disponible à 50% de son temps pour développer ce projet ? Vous avez envie de faire partie d'une promotion d'entrepreneurs, de bénéficier de contacts et de formations d'experts, d'accéder à un lieu de travail collaboratif, de partager une aventure collective et d'entraide ?

Candidatez et rejoignez notre incubateur !



— À qui s'adresse l'appel à candidatures ?

Les porteurs de projet souhaitant créer une entreprise dans l'un des domaines suivants :

- Transition écologique
- Innovation sociale
- Alimentation et agriculture durables
- Économie bleue
- Industries culturelles et créatives
- Sport loisirs et santé

ayant un impact social et/ou environnemental positif, et souhaitant développer leur projet sur le bassin de Thau.

Les candidats peuvent être seuls ou en équipe : au moins un membre de l'équipe doit être disponible à 50% de son temps pour développer le projet. Les porteurs de projet disposent d'un espace de travail gratuit dans les locaux de la Palanquée.

— Comment intégrer l'incubateur de la Palanquée ?

1) Posez vos questions [Décembre-janvier]

Si vous le souhaitez, participez à l'une de nos réunions d'information, à la Palanquée ou en visio, avant d'envoyer votre dossier : nous sommes là pour répondre à toutes vos questions ! Retrouvez les dates sur notre site internet : www.lapalanquee.org

2) Complétez le dossier de candidature [avant le 21 janvier 2024]

Une fois complété, envoyez le dossier de candidature à incubateur@lapalanquee.org avant le 21 janvier 2024 minuit.

3) Jury de sélection [mi-février 2024]

Si vous êtes pré-sélectionné.e, vous serez auditionné.e par un jury professionnel mi-février 2024.

4) C'est parti ! [fin février 2024]

Si votre candidature est retenue, vous démarrez la première phase du programme d'accompagnement fin février !

5) Comité d'évaluation [fin juin 2024]

Après 4 mois d'accompagnement en pré-incubation, nous faisons le point sur le stade d'avancement de votre projet et validons avec notre jury professionnel votre poursuite d'accompagnement vers le programme d'incubation.

6) Événement de clôture [fin février 2025]

L'entreprise est créée : vous la présentez devant un public de professionnels et financeurs du territoire !

— **Un programme d'accompagnement en 2 temps :**

1) Pré-incubation : qualification du projet et structuration (4 mois)

Les objectifs :

- Valider l'existence d'un marché local porteur pour le projet
- Définir de façon précise une offre de service et / ou de produit
- Prototyper et tester son offre
- Définir une première ébauche de modèle économique
- Identifier les partenariats possibles avec l'écosystème local
- Étudier, si pertinent, les besoins en foncier pour le démarrage du projet
- Valider la pertinence et viabilité du projet sur le territoire

Les résultats attendus :

- Une note de présentation de votre projet de 4 à 6 pages
(*synthèse du diagnostic du territoire, étude de marché, offre de produit/service proposée, modèle économique*)
- Un pitch oral et écrit de votre projet
- Une feuille de route personnalisée et plan de travail pour la suite de l'accompagnement en incubation
- Une identification précise du besoin de foncier ou d'immobilier

Et la suite ?

Un comité d'évaluation statuera sur le passage ou non du projet dans la 2^e phase du programme.

2) Incubation : consolidation et création de l'entreprise (8 mois)

Les objectifs :

- Valider l'offre de produit ou de service et les modalités de sa mise sur le marché
- Appuyer la constitution d'une équipe-projet, et la montée en compétences sur la posture entrepreneuriale
- Établir les plans de financement et les comptes d'exploitation prévisionnels
- Appuyer la recherche de financements
- Développer des partenariats avec l'écosystème local
- Finaliser le choix de forme juridique et de gouvernance
- Construire le plan de développement et la création de l'entreprise

Les résultats attendus :

- Un business plan prévisionnel consolidé
- Un pitch financier et des premières pistes de financements
- Un lieu d'implantation de l'activité
- La création de l'entreprise ou de l'association
- Consolidation de l'équipe-projet
- Un plan de développement de l'entreprise

— Les méthodes pédagogiques

L'accompagnement se base sur les principes du **design thinking**, visant à placer le bénéficiaire final au centre de l'élaboration du produit ou de l'offre de service (analyse partant des besoins, des pratiques, des usages) ; de **l'intelligence collective**, le travail de co-développement entre les porteurs de projet – animé par les accompagnateurs de l'incubateur de la Palanquée - permettant de favoriser l'enrichissement mutuel, et des **méthodes agiles**, visant à tester rapidement son produit / offre de service à moindre coût pour pouvoir l'améliorer grâce à des itérations successives.

— Les composantes du programme

- **Des ateliers collectifs thématiques** permettront d'aborder chacun des thèmes de la création d'entreprise (étude de marché, design de l'offre de service, construction de business plan, marketing, statuts juridiques, gouvernance etc.), de nourrir la réflexion sur son projet grâce à des supports pédagogiques et des échanges entre pairs. Des intervenants extérieurs animeront ces ateliers collectifs pour apporter leurs expertises et conseils ;
- **Des sessions de suivi individuel**, animées par des professionnels (salariés de l'incubateur et/ou consultants experts), permettront de construire une feuille de route avec des objectifs et jalons à atteindre tout au long de l'accompagnement et de suivre l'avancement du projet toutes les 3 semaines, avec un regard critique et une prise de recul ;
- **Des sessions de co-développement** permettront aux porteurs de projet de la promotion de s'entraider et de progresser sur des problématiques communes ;
- **Un accès à un espace de travail** permettra aux porteurs de projet qui le souhaitent de travailler sur place et d'organiser leurs RDVs professionnels ;
- **Un accès privilégié au fablab** de la Palanquée permettra aux porteurs de projet de prototyper leur produit / offre de service ;
- **Des mentors** apporteront un appui lié à leurs expériences entrepreneuriales et leur connaissance du territoire

Les candidat.e.s s'engagent préalablement dans le dossier de candidature à se rendre disponibles pour participer à l'intégralité des sessions d'accompagnement, et à dédier 50% de leur temps au moins au développement du projet.



— Calendrier

Clôture des candidatures	21 janvier 2024 à minuit
Présélection selon critère d'éligibilité	22 au 24 janvier 2024
Entretien avec un responsable de l'incubateur pour valider le critère de temps disponible pour vous engager dans le programme d'incubation et la création de votre entreprise	25 janvier au 2 février 2024
Analyse des dossiers par le jury de pré-sélection	2 au 13 février 2024
Auditions par le jury de pré-sélection	13 février 2024
Annonce des candidatures retenues	15 février 2024
Démarrage de l'accompagnement	22 février 2024

— Les critères d'éligibilité

Le Jury de pré-sélection sera particulièrement attentif à l'ensemble des critères suivants :

- L'adéquation du projet avec l'une des thématiques de l'appel à candidatures (transition écologique, innovation sociale, alimentation et agricultures durables, économie bleue, industries culturelles et créatives, sports loisirs et santé),
- L'impact social / environnemental du projet,
- Le caractère innovant du projet par rapport à l'existant sur le territoire (Sète agglomération Méditerranée),
- Le potentiel de création de valeur et d'emploi sur le territoire,
- La pertinence des perspectives de marché et du modèle économique envisagé,
- Le potentiel entrepreneurial du candidat ou de l'équipe, la crédibilité et l'adéquation du candidat ou de l'équipe avec le projet,
- La disponibilité d'au moins un des membres de l'équipe à suivre l'ensemble des sessions du programme et à s'impliquer le temps nécessaire pour aboutir à la création de l'entreprise.

— Confidentialité et droits d'accès

Les données et informations collectées via les dossiers de candidature ne sont communiquées ou susceptibles de l'être qu'à La Palanquée et aux membres du Jury de pré-sélection qui sont tenus à un devoir de confidentialité. Les candidat-e-s autorisent la communication de ces données sans contrepartie financière ni condition aucune.

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et de

l'article 13 du règlement européen n° 2016/679 RGPD relatif aux informations à fournir lorsque des données à caractère personnel sont collectées.

La Palanquée est responsable du traitement des données du programme d'accompagnement, selon les modalités suivantes :

- Les finalités de la collecte des données sont présentées ci-dessus ;
- Les catégories de destinataires de ces données sont présentées ci-dessus ;
- Les données à caractère personnel seront conservées jusqu'à un an après l'envoi des informations ou, pour les lauréats jusqu'à un an après la fin de l'accompagnement ;
- Les candidats peuvent demander au responsable de l'incubateur l'accès à leurs données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci.